

Séance du 31 mars 2022

Président de début de séance : Cédric LINDECKER
Secrétaire : Jean-Michel VANICAT

Convocation : 25 mars 2022
Affichage : 1^{er} avril 2022

Tous les conseillers sont présents sauf Mme Chantal PIREDDU qui donne pouvoir à Cédric LINDECKER, et M. Albert DUCOULOUX absent.

Le conseil municipal débute à 20h35 avec la lecture du compte-rendu du 9 février 2022 approuvé à l'unanimité (10/10)

1/ comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public du SGC de Besançon pour les comptabilités des budgets Commune et Lotissement le Vernois II.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ comptes administratifs 2021

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2021 des budgets Commune et Lotissement.

Mme Corinne TALTAVULL responsable de la commission des finances locales, propose aux membres de délibérer hors la présence du Maire. Après étude, les conseillers votent les comptes administratifs des budgets Commune et Lotissement, et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public du SGC de Besançon.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Fonctionnement : déficit de | 20 557.46 € |
| Investissement : excédent de | 32 836.97 € |

Budget Lotissement :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Fonctionnement : excédent de | 29 190.39 € |
| Investissement : excédent de | 16 078.12 € |

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ affectation des résultats sur les budgets 2022

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 21 372.63 €

Résultat de clôture en investissement : excédent 25 941.95 €

Restes à réaliser : néant

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 25 941.95 € au compte R001 et la somme de 21 372.63 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget Lotissement

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent de 92 205.45 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 92 205.45 € au compte R002.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ taxes locales 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taxes locales 2022 comme suit :

Taxes foncières sur le bâti : 33.20 %

Taxes foncières sur le non bâti : 15.00 %

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ location de la salle de convivialité

Pour rappel, les tarifs en cours sont appliqués depuis juin 2006. (DCM du 29/06/2006)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants :

Personnes domiciliées à Le Gratteris, La Chevillotte et Mamirolle

80 € les samedi dimanche

60 € en journée du lundi au vendredi

Gratuité pour les réunions des associations dont une personne au moins est domiciliée dans une des trois communes

Personnes physiques ou morales non domiciliées dans les trois communes précitées

150 € les samedi dimanche

80 € en journée du lundi au vendredi

Du 1^{er} octobre au 30 avril, une participation au frais de chauffage et d'électricité sera demandé en plus, soit 20 € pour la location en semaine et 30 € pour la location du Week-end

Les locations qui ont lieu le week-end sont réservées aux particuliers en priorité.

- approuve les contrats et annexes modifiés
- fixe le montant la caution pour dégradation à 300 €
- désigne Mme Lucie LONGO responsable des mises à disposition de la salle

Annule et remplace la délibération n°7 du 29/06/2006

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ devis luminaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la société ELECTRONOVO pour le remplacement des luminaires existants dans la salle de convivialité.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ devis site internet

Après avoir étudié trois devis, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et de prévoir un montant de 4500 € sur le budget 2022.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8/ subvention 2022

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 50 € à l'association des Anciens Combattants.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations

Election Présidentielle : les conseillers organisent le planning de présence des assesseurs

Antenne pour la réception téléphonique : une réunion avec des intervenants de la société Free aura lieu le 13 avril en présence des élus et des habitants qui en ont fait la demande. La présentation des réponses des habitants sera faite.

Le maire propose de nouveaux horaires de tonte pour le samedi : de 14h00 à 18h30 au lieu de 15h00 à 19h30. Un nouvel arrêté municipal sera édité.

Abandon du projet d'installation d'un candélabre : coût des travaux trop élevé

Fin de la séance à 22h30

Vu pour être affiché le 1^{er} avril 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire,
Cédric LINDECKER

